

Vous désirez faire un don à la fondation pour le Développement de l'Homme et de la Société qui abrite la chaire Paix économique, Mindfulness et Bien-être au travail, hébergée par la Fondation de France

Nous vous en remercions.

Vous pouvez réaliser ce don par chèque, par carte bancaire ou par prélèvement automatique.

Pour un don par chèque :

- merci de télécharger et de compléter [le bon de soutien](#).
- de libeller votre chèque à l'ordre de : « **Fondation de France - Fondation Homme Développement et Société** »
- et, d'envoyer le chèque et [le bon de soutien](#) complété par vos soins à l'adresse suivante :

Fondation Homme Développement et Société

Fondation de France
40 avenue Hoche
CS30001
75008 Paris

Pour un don par carte bancaire (hors American Express) ou par prélèvement automatique :

- merci de télécharger et de compléter [le bon de soutien](#).
- et, d'envoyer votre RIB et le [bon de soutien](#) complété par vos soins à l'adresse suivante :

Fondation Homme Développement et Société

Fondation de France
40 avenue Hoche
CS30001
75008 Paris

Les informations communiquées dans le bon de soutien nous permettront de vous adresser votre reçu fiscal qui sera éligible au titre de l'impôt sur le Revenu ou de l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Contact / Information

Pour toutes vos questions, veuillez contacter notre service donateurs par :

- Tél. : 01 44 21 87 00

- Courriel : donateurs@fdf.org

Fondation pour le Développement de l'Homme et de la Société

Bon de soutien

Don ponctuel

⇒ Je fais un don ponctuel de _____ euros

par chèque à Fondation de France/Fondation XXX

par carte bancaire (Sauf AMEX):

N° : ____ / ____ / ____ / ____

Expire fin : __ / __

Coordonnées du donateur

(EN MAJUSCULES)

RAISON SOCIALE :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

.....

TEL :

EMAIL :@.....

Don régulier

⇒ Je choisis le soutien régulier, je fais un don :

mensuel de _____ euros.

trimestriel de _____ euros.

⇒ Je souhaite que mon premier don régulier soit prélevé sur mon compte bancaire au mois de _____ 20__.

Les dons réguliers sont prélevés le 15 de chaque mois. Ils ouvrent droit à la déduction fiscale en vigueur sur l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune. Ces dons feront l'objet d'un reçu fiscal couvrant l'ensemble des prélèvements, envoyé une fois par an.

⇒ J'ai bien noté que je peux suspendre ou stopper mes dons à tout moment.

Autorisation de prélèvement automatique

À retourner avec un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Désignation du compte à débiter :

N° IBAN :

Code BIC :

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE : FONDATION DE FRANCE - N°ICS : FR 84 ZZZ 292 311 - 40 AVENUE HOCHÉ - 75008 PARIS

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès des créanciers à : Fondation de France 40 avenue Hoche - 75008 Paris, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1/4/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Fait à :

Le : __/__/____

Signature :

(Obligatoire)

Merci de retourner ce bon de soutien dûment complété, en y joignant les documents nécessaires (chèque ou RIB en cas de prélèvement automatique) à l'adresse ci-contre :

Fondation Homme Développement et Société
Fondation de France
40 Avenue Hoche - CS30001
75008 Paris